RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent du développement social et économique présente son quatrième rapport :

Réunion:

Le Comité s'est réuni le 10 avril 2017, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 6 Loi abrogeant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est/The Manitoba East Side Road Authority Repeal Act;
- projet de loi 7 Loi sur la mise en œuvre de l'Accord commercial du nouveau partenariat de l'Ouest (modification de diverses dispositions législatives)/The New West Partnership Trade Agreement Implementation Act (Various Acts Amended).

Composition du Comité:

- M. ALLUM;
- M. BINDLE;
- M. le *ministre* CULLEN;
- M. LINDSEY;
- M. MALOWAY;
- M. MICHALESKI;
- M. le *ministre* PEDERSEN;
- M. SMOOK (président);
- M. WHARTON;
- M. WOWCHUK.

Le Comité a élu M. WHARTON à la vice-présidence.

Exposé oral:

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 7 — Loi sur la mise en œuvre de l'Accord commercial du nouveau partenariat de l'Ouest (modification de diverses dispositions législatives)/The New West Partnership Trade Agreement Implementation Act (Various Acts Amended):

Jonathan Alward

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(Nº 6) — Loi abrogeant la Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement de la route située du côté est/The Manitoba East Side Road Authority Repeal Act

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

 $(\mathbf{N^{^{o}}7})$ — Loi sur la mise en œuvre de l'Accord commercial du nouveau partenariat de l'Ouest (modification de diverses dispositions législatives)/The New West Partnership Trade Agreement Implementation Act (Various Acts Amended)

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

	Le président,
Rapport présenté par :	
	M. SMOOK